



CANNABIS SANS FRONTIÈRES
(ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE)
MOUVEMENT POUR LES LIBERTÉS

Mercredi 19 janvier 2011

Communiqué N°43 : La LOPPSI2 légalise le trafic de drogues... pour les agents de la répression (supposée).

Plongée dans le dossier LOPPSI2, en deuxième lecture depuis hier, débat qui devrait durer au moins jusqu'à tard dans la nuit de jeudi, au Sénat.

Bizarre, étrange, ce silence médiatique, cette omerta quasi généralisée, alors qu'il y a quand même de bonnes raisons de s'inquiéter pour les libertés publiques et individuelles, de s'alarmer de cette mise à mort de l'état de droit par l'instauration d'un état policier à vocation totalitaire.

Pour le moment, il est difficile de recenser tous les articles et dispositions précises contenus dans ce texte législatif, tant il est impossible d'en avoir une version claire, celle-ci étant de plus destinée à être encore amendée par le Sénat.

Quant à la répression des stupéfiants, on trouve trace d'un aménagement de la loi qui serait passé inaperçu, s'il n'avait été relevé parmi [les 24 points dénoncés par le CLEJ \(le comité Comité Liberté Égalité Justice, qui réunit nombre d'associations de défense des libertés\)](#). Le Syndicat de la Magistrature confirme que cette note date d'une analyse de la loi votée en première lecture à l'Assemblée Nationale, mais depuis « il se peut que ces dispositions aient disparu du texte » répondent-ils, reconnaissant ne pas en savoir plus.

De quoi s'agit-il ?

C'est dans le paragraphe "Douanes et Impôts" de cette note du CLEJ qu'on peut lire :

« Les agents des douanes habilités pourront également, aux fins de constater les infractions à la législation sur les stupéfiants, acquérir des produits stupéfiants et fournir des moyens juridiques ou matériels à des trafiquants en vue de démanteler des réseaux. »

Ainsi donc la LOPPSI2 légaliserait une activité réputée criminelle au bénéfice des Douanes, et donc de la Police de l'Air et des Frontières, avec probablement extension aux autres agents de la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Sous couvert de légaliser la pratique déloyale, déjà admise, de provocation au délit, aux termes de ces nouvelles dispositions les agents de la répression peuvent devenir acteurs du trafic et alimenter des réseaux, auxquels ils ont pouvoir de "fournir des moyens matériels et juridiques", non seulement la came mais le condé, aurait-on dit en argot ancien, la marchandise et la couverture légale pour la commercialiser en toute quiétude...

Faut-il féliciter la France de prendre ainsi, paradoxalement, la tête des pays légalisateurs¹ ? On peut regretter toutefois que cette politique audacieuse réserve le bénéfice de ce commerce à une catégorie d'agents de l'État et à leurs amis. À l'heure de l'institutionnalisation des milices, avec l'article 37 quater de la

1- Ne rêvons pas, la LOPPSI2 n'est pas une réforme antiprohibitionniste, mais une loi liberticide, une loi criminogène, une loi inique, une loi scélérate, une loi anti-pauvre, une loi anti-immigrés, une loi anti-jeunes, une loi anti-internet, etc...

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <contact@cannabissansfrontieres.org> ; <http://cannabissansfrontieres.org>

même loi, on peut se souvenir d'une précédente milice du parti gaulliste, le SAC de sinistre mémoire, dont une des particularités était aussi d'exercer déjà des formes de gangstérisme para-légal, se spécialisant dès l'époque dans le trafic de drogues, la fameuse *French connection*².

Le trafic légalisé pour une caste de dealers légaux. Une ambiguïté ouvrant la porte aux nombreuses dérives sous prétexte d'infiltration. Une telle politique ne peut que produire de graves dommages collatéraux, et permet de constater la perfidie des moyens biscornus de l'état participant activement au trafic pour soit disant le démanteler. Avec de telles dispositions, tranquillement, c'est la *French Connection* qu'on légalise.

Imagine donc ami lecteur, un jour, qu'on te soupçonne de céder au business, ... Ou bien que, petit trafiquant sans beaucoup d'envergure, mais plutôt actif et respecté, on te propose 10 kg de cocaïne à 10 euros le gramme, à « prix cassé », pour toi, « parce que tu le vaux bien ». Bref, l'occasion de gagner 300 000 euros minimum net d'impôt. Par temps de crises économiques comment refuser une telle aubaine pour « mettre à l'abri sa famille » ? Sauf que six mois et deux autres transactions similaires plus tard, à 6 heures du mat' le lendemain de la dernière fourniture obligeante, la police débarque avec toutes les preuves ! Et tu deviens trafiquant notoire, fortement suspecté depuis longtemps, à la tête d'un réseau d'une vingtaine de « sous traitants » tous également interpellés le même jour. Il fallait une « opération coup de poing » de la police victorieuse afin de rassurer le bon peuple sur la détermination de l'état et celle du ministre, dont la côte de popularité s'écornait à cause d'un scandale ou un autre... Bien entendu, dans la presse, il aura fallut plusieurs mois aux agents antidrogues pour remonter la filière, observer les mouvements de tous les protagonistes et préparer avec minutie ces interpellations risquées... Mais entre-temps la « drogue » dûment payée au départ³ aura bien été revendue au détail et consommée. Et qu'on se rassure, le butin saisi tombera dans l'escarcelle en partie du fisc, et le reste sous forme de prime d'intéressements pour les forces de l'ordre.

Elle n'est pas belle, la vie ? La boucle est bouclée, le crime signé, n'en jetez plus !

Alors maintenant, camarade, si tu cherches un dealer arrangeant qui garantie quantité et qualité, vas voir la PAF et si tu cherches un cannabistrot n'importe quel commissariat pourrait faire l'affaire !

2 - La vraie, celle avec Charles Pasqua et non pas le film hollywoodien qu'on rebaptisera "French deconnection" tant il a contribué à noyer cette affaire

3 - Avec un peu de chance, elle provient d'une saisie précédente, donc tout bénéfice pour l'état.

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <contact@cannabissansfrontieres.org> ; <http://cannabissansfrontieres.org>